

Règlement des Rencontres Départementales Jeunes de Seine Maritime (RDJ 76)	Adoption : 01/09/2018
	Validité : permanente
4 pages	

Préambule

Ce circuit a pour but de promouvoir la pratique du badminton en compétition chez les jeunes de niveau P et Non Compétiteur (NC) en leur permettant de jouer plusieurs matches à leur niveau lors de la journée de compétition. Cette compétition s'inscrit dans le cadre des compétitions de type « PromoBad ».

La compétition se déroule en plusieurs tours, chaque match se jouant en un seul set de 21 points. Les résultats sont pris en compte dans le classement conformément au Règlement Général des Compétitions.

Les règlements des compétitions fédérales s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas contredits par les alinéas suivants.

Article 1 : Participants

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club du département de Seine-Maritime affilié à la FFBaD et être en possession de leur licence de type « Jeune Joueur ».

Sont admis à participer :

- Les minibads et poussins ;
- Les benjamins, minimes et cadets non classés, ou de classement P12 ou P11 à la date de leur première inscription de la saison ;
- Les benjamins, minimes et cadets de classement P10 ayant une cote CPPH inférieure ou égale à 6 et un ratio V/J inférieur ou égal à 0,5

Avec **V** : « Nombre de Victoires en RDJ76 sur la N-1 »

J : « Nombre de matches Joués en RDJ76 sur la saison N-1 »

Une liste des joueurs P10 benjamins, minimes et cadets autorisés à jouer selon ce dernier critère, prenant en compte les résultats de chaque joueur en RDJ76 entre le 01/09 et le 31/08 de la saison précédente, sera établie avant la première journée et diffusée aux clubs.

La compétition se dispute en simples uniquement. Chaque joueur n'est admis à jouer que dans sa catégorie d'âge.

Le nombre de participants est de 4 minimum par catégorie. Le regroupement Garçons/Filles dans un même tableau n'est autorisé que pour les minibads.

La compétition sera généralement organisée par bassins de pratique mais le Comité Départemental se réserve le droit de regrouper les bassins en cas d'inscriptions insuffisantes.

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions seront effectuées obligatoirement en utilisant un formulaire internet dont le lien sera fourni par mail aux clubs avant chaque journée de RDJ76. A cet effet, chaque club devra désigner un correspondant RDJ76 chargé de la communication et des inscriptions. Ses coordonnées seront transmises en début de saison aux responsables RDJ76 du comité.

Ce formulaire devra être renseigné dans son intégralité.

Les inscriptions doivent **IMPERATIVEMENT** parvenir au plus tard **7 jours avant** la compétition. Aucune inscription ultérieure ne sera acceptée. Toute inscription envoyée par tout autre moyen que le formulaire internet ne sera pas prise en compte.

Les fichiers de gestion de la compétition fournis aux clubs organisateurs (voir article 5) comporteront la liste officielle des inscrits qui fera foi en cas de litige. Aucun joueur non inscrit sur cette liste ne pourra être autorisé à jouer.

Article 3 : Droits d'inscriptions

Les droits d'inscription sont définis dans la fiche tarifaire de la saison.

Le paiement sera effectué directement au trésorier du Comité 76 sur réception de facture [adressée aux clubs](#).

Les droits d'inscription restent acquis au Comité 76 pour tout forfait survenant après la date limite d'inscription sauf forfait lié à un cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée.

Article 4 : Horaires

Chaque journée de RDJ76 se déroule le samedi après-midi. L'appel des participants est à 13h30 pour un début des matches à 14h00 et se termine vers 18h30. La remise des récompenses après la finalisation du classement de la journée devra être terminée à 19h.

Pour ce faire l'organisateur garde à sa convenance le nombre de tours qu'il pourra faire dans la durée impartie avec un nombre incitatif de 5 tours. Si la compétition devait dépasser les limites de 19 heures le samedi, l'organisateur pourrait l'interrompre avant le début du dernier tour. Aucun tour ne pourrait être interrompu en cours.

Article 5 : Fichier de gestion

Un [logiciel ou applicatif](#) de gestion [des compétitions au format](#) ronde suisse sera fourni aux organisateurs pour chaque bassin avant chaque journée de RDJ76 afin de permettre la gestion des tours, la saisie des résultats, l'établissement des classements et leur transmission en vue d'intégration dans la base fédérale Poona.

Article 6 : Mode opératoire

Si le nombre d'inscrits est compris entre 4 et 6 joueurs : tous les joueurs se rencontrent suivant une poule unique selon un ordre défini par l'organisateur.

Si le nombre d'inscrits est de 7 ou + : la compétition se déroule en cinq tours au maximum. Le niveau d'un joueur est déterminé après chaque tour en fonction de son classement résultant des tours précédents :

- **Tour N°1** : Au premier tour, la définition des rencontres est effectuée par tirage au sort réalisé automatiquement par le fichier de gestion.
- **Classement après chaque tour** : Après le premier tour, et pour chaque tour, les joueurs sont classés, du meilleur au plus faible, en cumulant les matches gagnés et le différentiel de points marqués (différence entre ses points et les points de l'adversaire comptée positivement pour le gagnant, négativement pour le perdant). Ce classement est établi automatiquement à chaque tour par le fichier de gestion fourni aux organisateurs.
- **A partir du tour N°2** : le classement du tour N sert à la définition des rencontres du tour N+1 en respectant le principe de faire se rencontrer les joueurs ayant un classement proche. Les rencontres sont définies automatiquement par le fichier de gestion.
- **Match déjà joué** : Sur un tour donné, il peut arriver qu'une rencontre proposée par le fichier de gestion ait déjà été jouée lors d'un tour précédent. Dans ce cas, l'organisateur construit des rencontres non encore jouées en effectuant des permutations entre les joueurs proches en classement qui ne se sont pas encore rencontrés.
- **Joueur exempt** : Lorsque le nombre de participants est impair, le dernier au classement après un tour N est dispensé de jouer au tour N+1. Au premier tour, ce joueur exempt est défini

automatiquement par le fichier de gestion. Il est attribué au joueur exempt une victoire et une différence de points nulle pour les classements suivants de la journée de RDJ76. Cette victoire ne sera pas comptabilisée dans le classement général des RDJ76 (article 11).

Un joueur ne peut être exempt plus d'un tour. Si le fichier de gestion propose un même joueur exempt sur un second tour, l'organisateur effectue une permutation entre ce joueur et le joueur le plus bas en classement qui n'a pas encore été exempt.

Article 7 : Volants

Le règlement prévoit des volants plastiques. Les deux joueurs peuvent être d'accord pour jouer avec des volants plumes. En cas de désaccord c'est le règlement qui prévaut.

Les volants seront fournis à égalité par les 2 joueurs.

Article 8 : Terrains

Les tableaux des catégories minibads et poussins uniquement sont disputés sur des terrains spécialement aménagés comme suit :

Le filet est abaissé au moyen d'un dispositif faisant en sorte que ses bords supérieurs soient à 1,40 m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1,374 m du sol au centre du terrain. L'espace situé au-delà de la ligne de service long pour les doubles ne fait pas partie du terrain. La longueur de chaque demi-terrain est ainsi ramenée à 5,94 m. Sur un tel terrain aménagé, la ligne de service long en simple et en double est ainsi confondue avec la ligne de fond. Ces aménagements ne nécessitent aucun tracé supplémentaire.

Article 9 : Déroulement des matches

Les matches se déroulent en un set de 21 points, les joueurs changent de demi terrain après que l'un d'entre eux ait atteint 11 points. A 20-égalité le set est prolongé et c'est le camp qui mène avec 2 points d'écart qui gagne le match. Si le score atteint 29-égalité, c'est le camp qui marque le 30^{ème} point qui gagne le match. Un repos de 10 minutes au minimum est obligatoire entre deux matches.

Article 10 : Arbitrage et conseils aux joueurs

Les matches sont disputés en auto-arbitrage ou avec l'aide au comptage d'un volontaire neutre [pouvant être non majeur](#).

[Le conseil aux joueurs est autorisé entre les points et lors du changement de demi-terrain.](#)

Article 11 : Classement des joueurs

Le **classement de la journée** de RDJ76 est promulgué pour chaque catégorie et pour chaque bassin à l'issue de l'ensemble des matches.

Les résultats de chaque journée de RDJ76 sont intégrés dans la base Poona de la FFBaD et interviennent dans le **classement permanent par point hebdomadaire** (CPPH) des joueurs participants en tant que compétition PROMOBAD autorisée.

Chaque journée contribue à l'établissement d'un **classement général des RDJ76** par catégorie et par bassin. Ce classement tient compte des matches effectivement gagnés (victoire = 1 point et défaite = 0 point) puis du différentiel des points marqués, en cumulant les résultats de l'ensemble des journées. Ce classement général des permet de définir les qualifiés et remplaçants de la journée de phase finale.

Article 12 : Phase finale

Une journée de finales interbassins sera organisée en fin de saison un samedi après-midi ou un dimanche sur un horaire à définir selon le nombre d'inscrits et le nombre de terrains disponibles. Elle vise à regrouper les six meilleurs de joueurs de chaque catégorie à raison de trois joueurs par bassin.

A l'issue de la dernière journée, et en se basant sur les classements généraux des RDJ 76, une liste de trois qualifiés et trois remplaçants par catégorie et par bassin sera établie et diffusée.

En cas d'un nombre d'inscrits insuffisant parmi les trois qualifiés d'un bassin, l'inscription sera proposée aux trois joueurs remplaçants issus du même bassin dans l'ordre de leur classement.

En l'absence de joueurs qualifiés pour un bassin (catégorie non disputée sur la saison) ou dans le cas d'un nombre d'inscrits inférieur à trois parmi les qualifiés et remplaçants d'un bassin, les joueurs issus du second bassin seront invités à s'inscrire dans l'ordre de leur classement.

Article 13 : Récompenses

Des récompenses sont offertes par le Comité 76 et remises à chaque journée à l'ensemble des participants, et des médailles sont remises aux 3 premiers du classement.

Article 14 – Transmission des résultats

L'organisateur transmet les résultats aux responsables RDJ76 à l'issue de chaque journée.

Article 15 – Réclamation et Recours

Toute réclamation concernant le résultat d'un match ou du classement général de la journée devra être effectuée auprès de l'organisation dans la demi-heure suivant la promulgation des résultats.

En cas de désaccord avec une décision de la commission compétition, un club pourra saisir la commission régionale d'examen des réclamations et litiges qui statue sur les réclamations et litiges survenus au niveau régional (Voir Règlement fédéral d'examen des réclamations et litiges).